Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au 2940, route 327 ce 13 novembre 2025 à 9h00.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Chantal Scapino et Julie James et les conseillers Daniel Low, Gerry Clark et Daniel St-Onge.

M Robert Dewar a motivé son absence

Le directeur général et greffier-trésorier, Steve Deschênes et le directeur général adjoint, Mathieu Dessureault sont présent.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance et constatation des modalités de convocation**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM 2025-2028)**

4. **Période de questions**

5. **Levée de la séance extraordinaire**

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9h00. Madame la mairesse Gabrielle Parr constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et que, de plus, tous étaient présent le 11 novembre 2025 lors de la convocation.

2025-11-R214

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-11-R215

3. Demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM 2025-2028)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Harrington doit effectuer des travaux de réfections d'une portion de la toiture de l'Hôtel-de-Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Harrington a besoin de procéder au réaménagement des bureaux administratifs, afin notamment d'ajouter des espaces de bureaux supplémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Harrington doit se munir d'une nouvelle génératrice d'une puissance de 200 kWh, afin d'alimenter l'ensemble des bureaux administratifs et le garage municipal, et ainsi d'éviter les ruptures de services en cas de pannes électriques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la construction d'un entrepôt municipal avec structure semi-permanente afin de protéger les différents équipements et machineries spécialisés des travaux publics ;

POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Gerry Clark

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des modalités et obligations prévues à même le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale 2025-2028 ;

QUE le conseil municipal recommande et approuve le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 280 505 $ dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale 2025-2028 ;

QUE le conseil planifie d'affecter une somme de 204 114 $ au programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec, travaux de priorité 4 (TECQ 2024-2028) ;

QUE la contribution municipale de 5 % du cout du projet sera versée par la municipalité ;

ET QUE le conseil municipal de Harrington autorise monsieur Steve Deschênes, Directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période de questions

2025-11-R216 **8. Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Julie James

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 9h14

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec.*

Gabrielle Parr **Mairesse**	**Steve Deschênes** **Directeur général et greffier-trésorier**